

# Les dispositifs de secours et de prise en charge des victimes

**Groupe de travail CNUH - 2018**

# Les dispositifs de secours et de prise en charge des victimes

- **Les risques**
- **L'organisation de la gestion de crise en France**
- **Le dispositif ORSEC de secours et de protection des populations**
- **Le dispositif ORSAN de prise en charge des victimes**
- **La CUMP dans les dispositifs ORSEC - ORSAN**

# Les risques

# Les risques

- **Risques naturels**

- Inondations, avalanches, tempête, glissements de terrain, séisme, cyclone, tempête, feux de forêts ...



- **Risques technologiques**

- industriels, nucléaire, transport matières dangereuses, rupture de barrage, transports collectifs de personnes, ...



# Les risques

- **Risques sociaux et politiques**

- **Terrorisme**

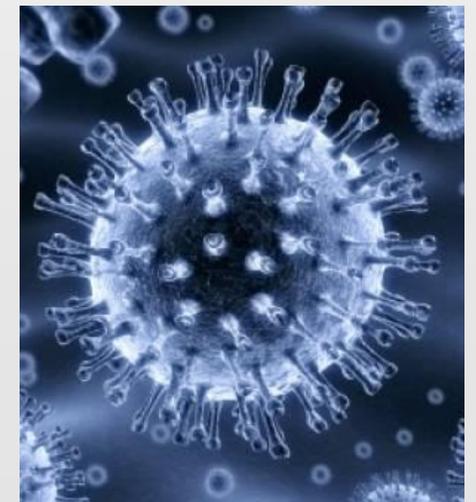
- Nucléaire
- Radiologique
- Bactériologique
- Chimique
- Explosifs classiques



- **Mouvements de foules, de populations, émeutes**

# Les risques

- **Les risques sanitaires**
  - **Épidémies:** grippe, gastro-entérites, méningites, ...
  - **Maladies émergentes:** Ebola, H5N1, SRAS, ...



# Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)

- **« Toutes les situations susceptibles d'engendrer une augmentation sensible de la demande de soins ou de perturber l'organisation de l'offre de soins. » (DGS)**
- **Nécessité d'une réponse pré-hospitalière et hospitalière anticipée et organisée**
- **Complémentarité dispositif ORSEC - ORSAN**
  - **Visé à assurer un Continuum entre le fonctionnement habituel du système de santé et la réponse opérationnelle aux crises de grande ampleur**

# **L'organisation de la gestion de crise en France**

# L'organisation de l'état et du territoire



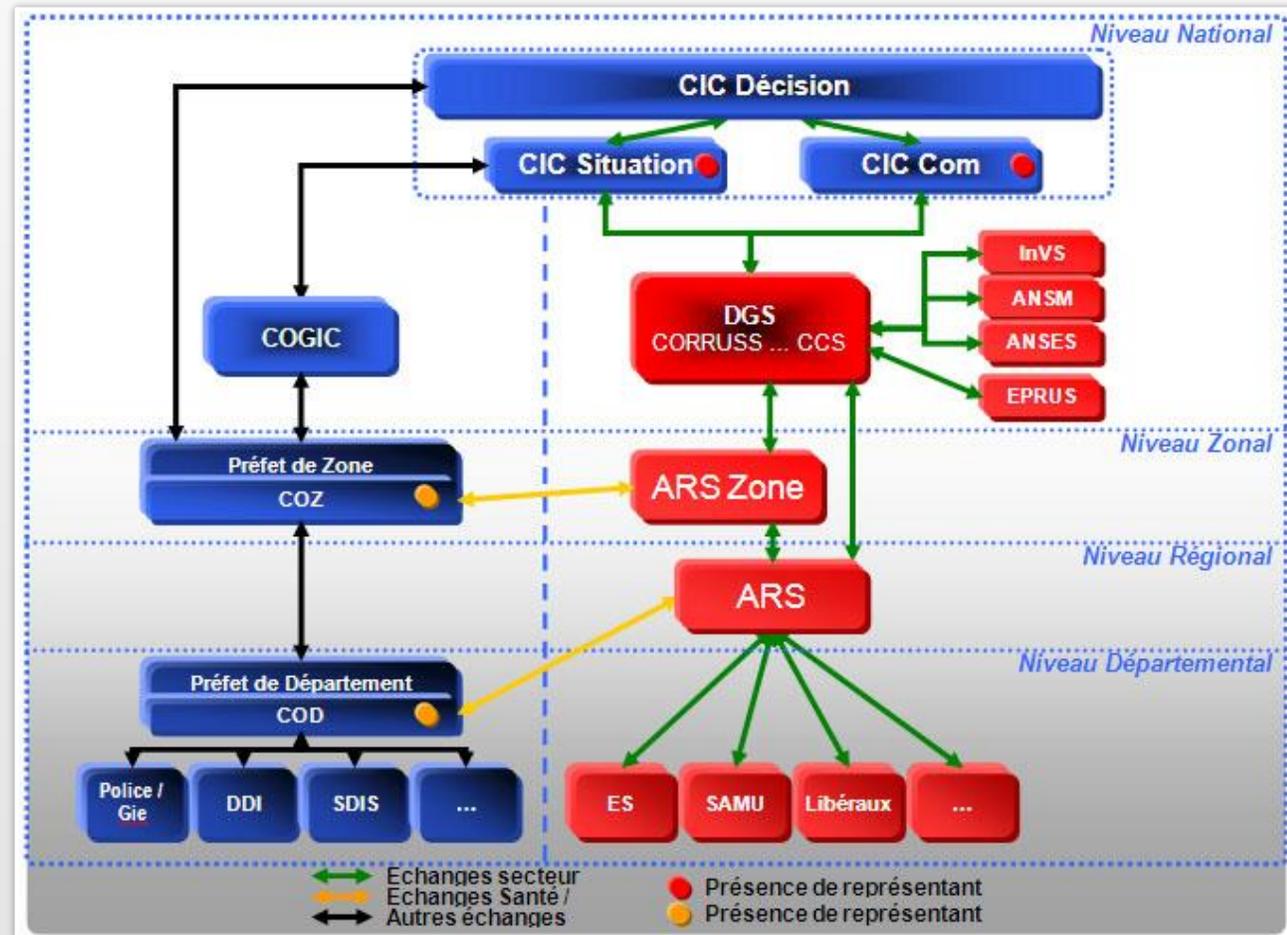
# Schéma général de l'organisation de la gestion de crise

## Centre Interministériel de Crise (CIC)

- activé par le premier ministre
- placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur
- gestion interministérielle selon l'ampleur de la crise

## Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise (COGIC)

- commandement de la sécurité civile (DGSCGC)
- analyse et gestion des catastrophes naturelles et technologiques
- Interface avec centres opérationnels des autres ministères
- mise en œuvre les opérations de secours



# Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Urgences Sanitaires (CORRUS)

- **Veille opérationnelle permanente**
- Rattaché au **Département des Urgences Sanitaires** (DUS), ministère de la santé
- Point focal de réception des **signalements et alertes sanitaires**
  - national: ARS, ARS de zone, agence sanitaires
  - international: états, organisations (OMS, UE, ...)
  - en lien permanent avec centres opérationnels des autres ministères (intérieur, MAE, défense, ...)
- Assure la **gestion** des situations d'urgence sanitaire: **de l'alerte à la SSE**
  - appui aux ARS pour pilotage et coordination dans la gestion de crise
  - En cas de SSE, gestion opérationnelle via le Centre de Crise Sanitaire (CCS)

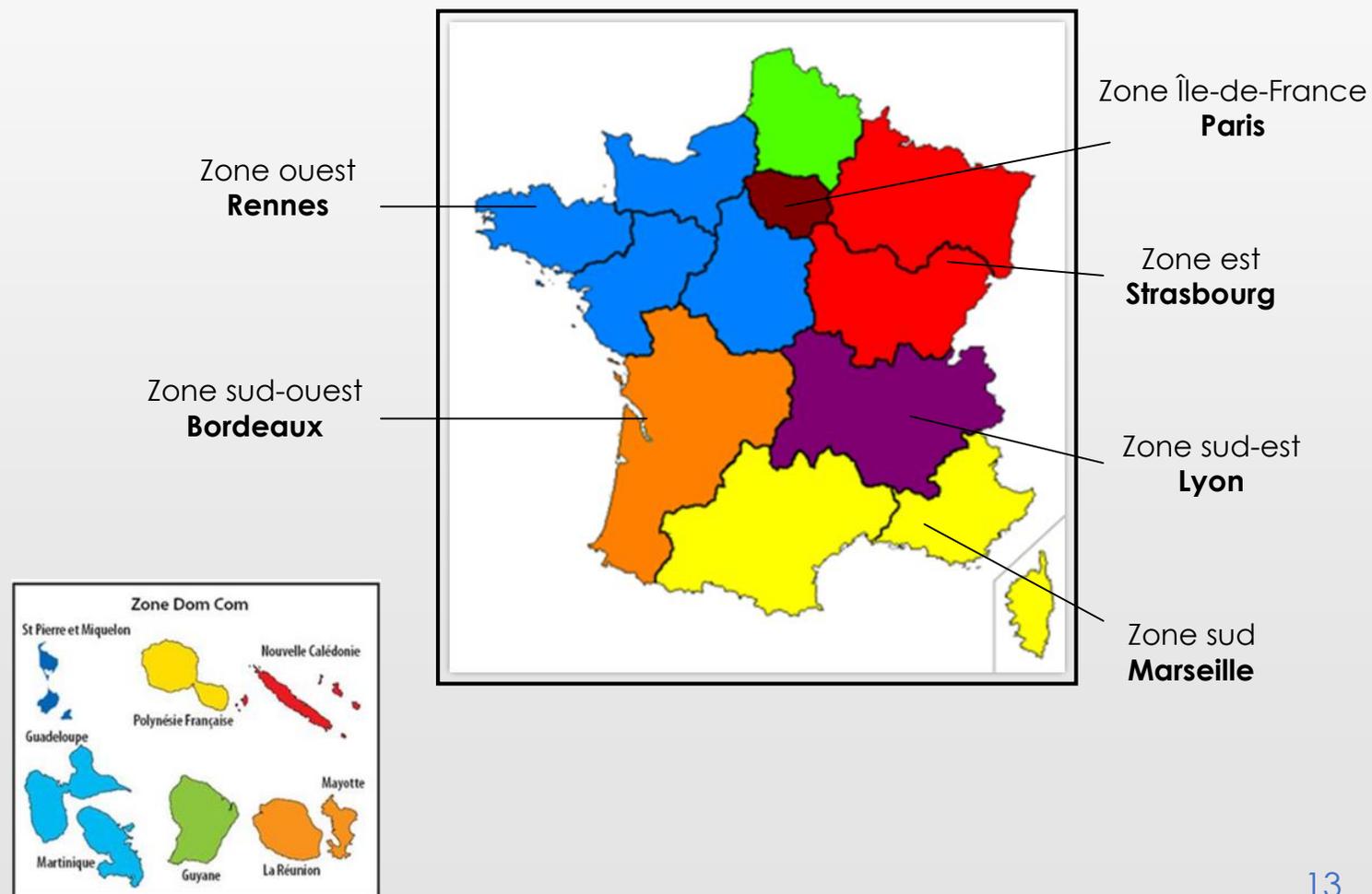
# Agence Nationale de Santé Publique

- Créé le 1er mai 2016, **union de l'Inpes** (prévention et éducation pour la santé), **l'InVS** (veille sanitaire) **et l'EPRUS**.
- Etablissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Santé
- **Missions:**
  - l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations
  - la veille sur les risques sanitaires menaçant les populations
  - la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé
  - le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé
  - **la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires**
  - le lancement de l'alerte sanitaire

# Les zones de défense civiles

## Dans chaque zone:

- **Préfet de zone, Etat Major de Zone (EMIZ)**
- **ARS de zone**
- **Etablissement de Santé de Référence (ESR)**
- **Plan Zonal de Mobilisation (PZM):**  
mutualisation des moyens sanitaires dédiés aux SSE



# Coordination départementale

- **Préfet**

- Direction des Opérations de Secours (DOS) dans le cadre du dispositif ORSEC
- Plan départemental de mobilisation (PDM)
- Tout autre plan en tant que de besoin

- **ARS**

- Cellule départementale d'appui
- Pilotage et mobilisation des établissements et ressources SANTE (référents, instituts spécialisés)

- **SAMU**

- Direction des Secours Médicaux (DSM)
- Pilotage et coordination de la réponse SANTE en lien avec l'ARS

- **SDIS**

- Commandement des Opérations de Secours (COS)
- Secours à personne et protection des populations
- Lien avec les associations agréées de Sécurité Civile (missions spécifiques)

- **Etablissements de santé et médicosociaux**

- Plan blanc
- Plan bleu

# **Le dispositif ORSEC de secours et de protection des populations**

# Dispositif ORSEC (1)

## Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

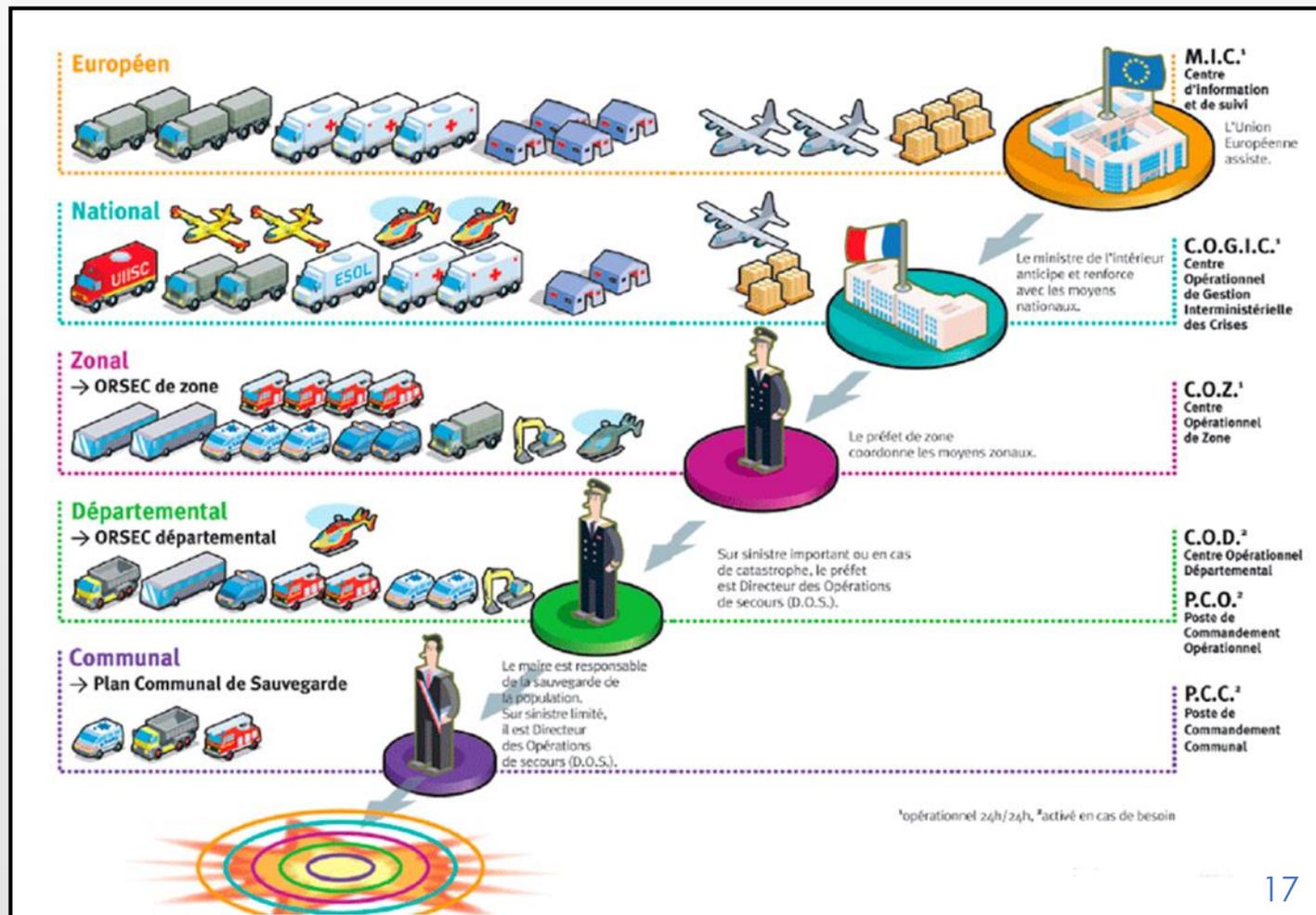
- Programme d'organisation des secours en cas de **catastrophe**
- Sous l'autorité unique du **préfet de département**
- Comporte des dispositions **générales** et **spécifiques** de gestion de crise
- Permet de faire face à tous types de situation d'urgence, prévisibles ou non, si elles dépassent les limites de la commune.

<p><b>Dispositions Générales ORSEC</b></p> <p>Ossature et boîte à outil opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de base en termes de : Commandement, Alerte et Communication</li> <li>• Fiches contact concernant chaque acteur public ou privé concourant à la protection générale des populations</li> </ul> <p>• <i>Sous la responsabilité du Préfet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ORSEC évacuation des populations</li> <li>• ORSEC NOMBREUSES VICTIMES</li> <li>• ORSEC hébergement</li> <li>• ORSEC eau potable</li> <li>• ORSEC décès massif</li> <li>• ORSEC télécom</li> <li>• ORSEC patrimoine culturel</li> <li>• ORSEC hydrocarbures</li> <li>• ORSEC secours électrique ....</li> </ul>
<p><b>Dispositions spécifiques ORSEC</b></p> <p>Dispositions relatives aux risques technologiques, naturels, sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du risque</li> <li>• Définition de stratégie de protection des populations et d'interventions adaptées</li> <li>• Définition des missions particulières des intervenants</li> </ul> <p>• <i>Plans gouvernementaux ou nationaux à décliner au niveau zonal et /ou départemental sous la responsabilité des Préfets</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques technologiques fixes : ORSEC PPI</li> <li>• Risques technologiques non fixes : ORSEC POLMAR, pollution, TMD</li> <li>• Risques ferroviaire : ORSEC ferroviaire</li> <li>• Risque aéronautique : ORSEC aéronautique</li> <li>• Risque autoroutier : ORSEC autoroutier</li> <li>• Risque fluvial, maritime : ORSEC fluvial</li> <li>• Risque naturel : ORSEC inondation, ORSEC montagne</li> <li>• Risque de site : ORSEC fête des lumières</li> <li>• <b>Risque sanitaire</b> : ORSEC Pandémie, canicule, grand froid, Plan Blanc Elargi, distribution d'iode, épizootie</li> </ul>
<p><b>Organisation propre des acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation interne pour répondre aux dispositions ORSEC générale et spécifiques dans les missions qui leur reviennent</li> <li>• Organisation de leur activité en mode dégradé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• POI : installations classées SEVESO</li> <li>• PIS : exploitants réseaux routiers ou ferroviaires</li> <li>• PSI : exploitants de canalisation de transport de matières dangereuse</li> <li>• PPMS : établissements d'enseignements</li> <li>• PCS : communes</li> <li>• Plan blanc : établissements de santé</li> <li>• Plan bleu : établissements médico-sociaux</li> </ul>

# Dispositif ORSEC (2)

## Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

- Protège les populations, les biens et l'environnement en situation d'urgence.
- Permet une mise en œuvre **rapide** et **efficace** de tous les moyens nécessaires:
  - Les **secours** : sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre ...
  - Les **moyens publics et privés** : état, collectivités, opérateurs de réseaux, associations de sécurité civile...



# Dispositif ORSEC NOVI (1)

## NOMBRES VICTIMES

- Procédures de secours d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'une catastrophe entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes (20 ou plus).
- Vise à **favoriser la prise en charge optimale des victimes dans un contexte de déséquilibre entre l'offre et le besoin de soins.**
- Stratégie d'orientation et de priorisation des victimes reposant sur un **tri médical** et un **accueil dans un établissement adapté et alerté.**

# Dispositif ORSEC NOVI (2)

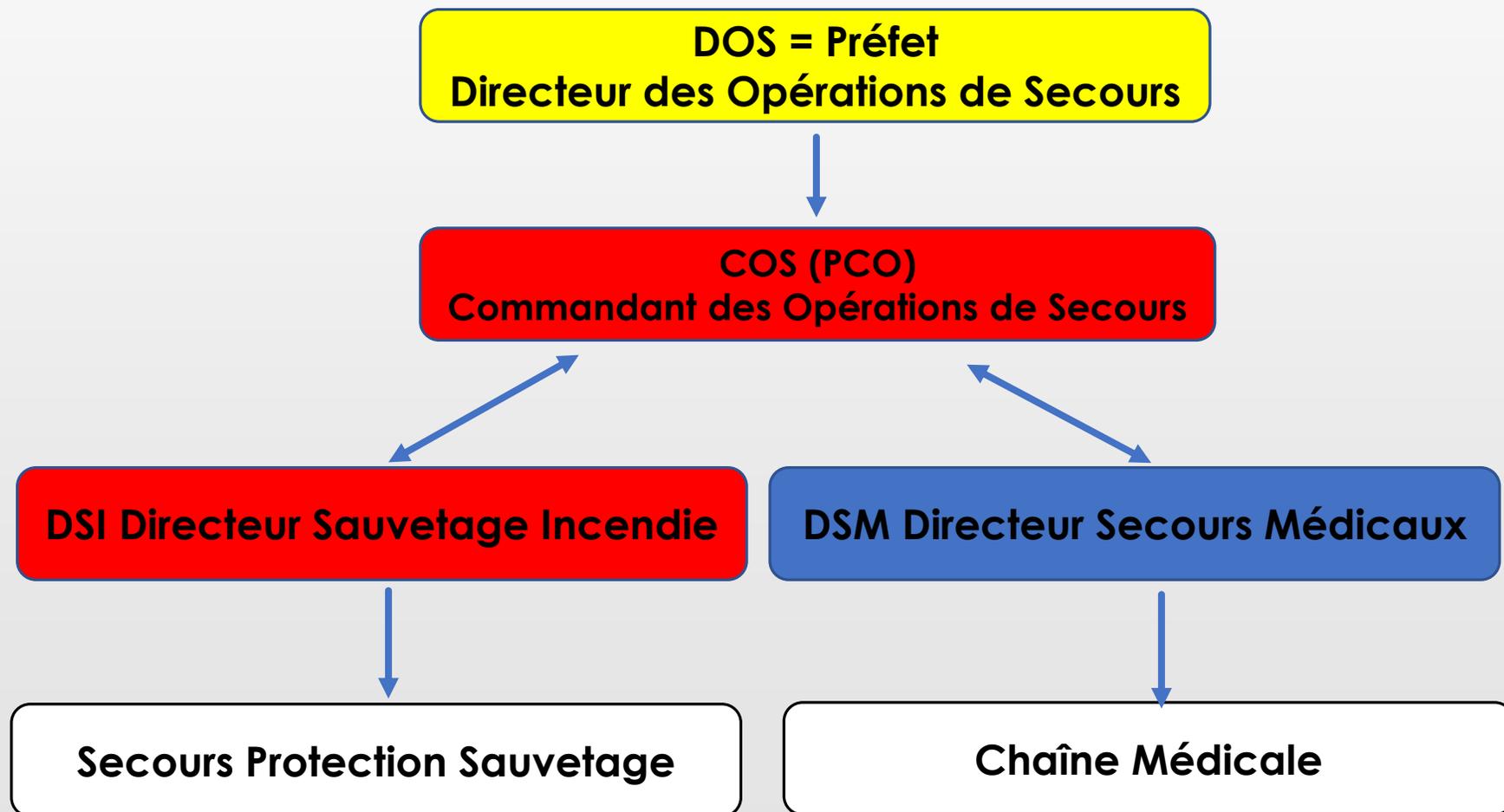
## NOMBRES VICTIMES

- Structuration de la réponse autour de quatre secteurs, pour les victimes :
  - Un **secteur AVANT** avec une zone de ramassage des victimes
  - Un **secteur de TRI**, le Poste Médical Avancé (PMA), où sont traitées les victimes selon leur état (nécessaire priorisation) : urgences relatives (UR), urgences absolues (UA), extrêmes urgences (UE)
  - Un **secteur d'EVACUATION** pour l'acheminement des victimes vers les centres hospitaliers
  - Un secteur **MORTUAIRE**
- Activation de la **CUMP** pour la prise en charge des impliqués
  - Mise en place d'un PUMP, souvent intégré au Centre d'Accueil des Impliqués

# Commandement ORSEC NOVI

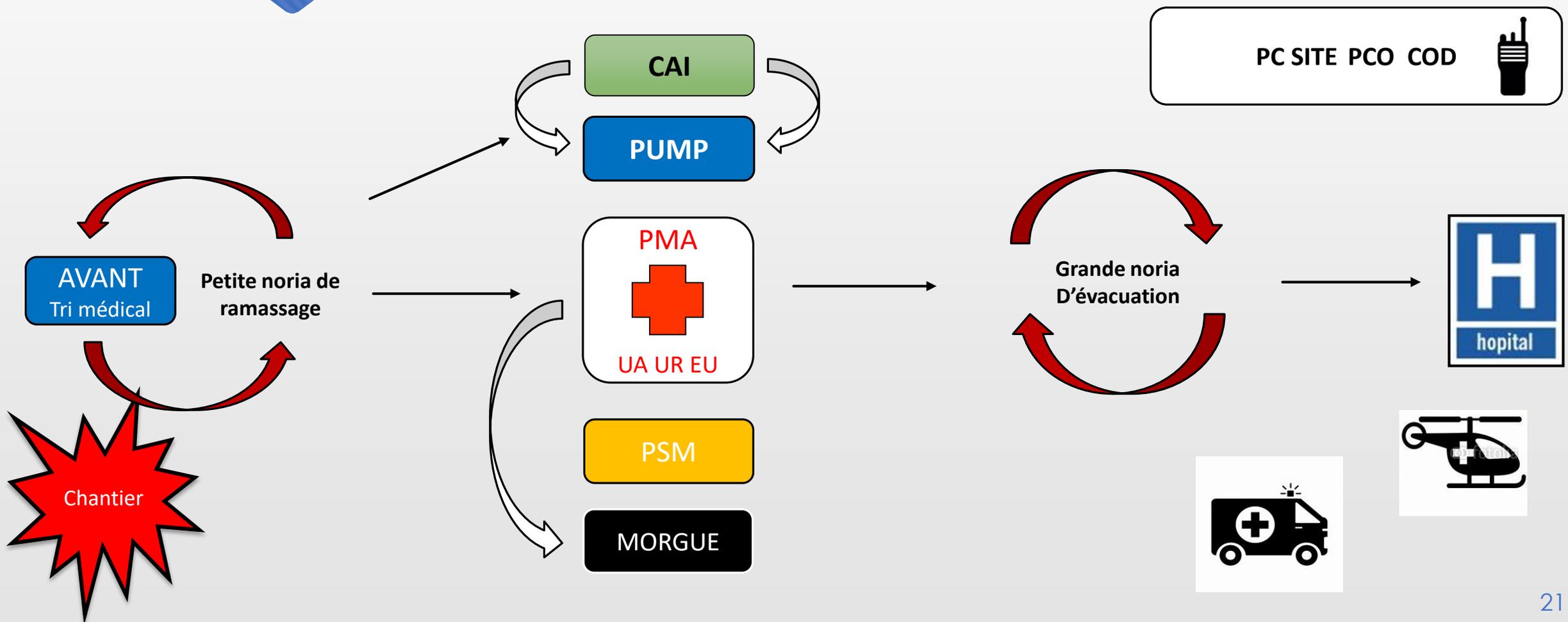
## Effacité du dispositif basée sur:

- La permanence d'activation
- La rapidité et la mise en oeuvre des moyens
- L'organisation rationnelle du commandement
- La régulation médicale



# Dispositif ORSEC NOVI (3)

## NOMBREUSES VICTIMES



# Les Postes Sanitaires Mobiles (PSM)

- Rassemble des **produits**, du **matériel sanitaires**, ainsi que des **éléments logistiques**.
  - **PSM1: 25 blessés au PMA**
  - **PSM2: 500 victimes/24h**
- **22 PSM2** et **109 PSM1** implantés dans des hôpitaux sièges de SAMU et détenteurs de SMUR
- Ont pour vocation de renforcer, en situation d'exception, et dans des délais très courts, le potentiel d'intervention de l'aide médicale urgente sur le terrain pré-hospitalier.

# Les acteurs dans le plan ORSEC NOVI (1)

- **SAMU**
  - organise la chaîne médicale sur le terrain
  - active cellule de crise du SAMU
  - active la CUMP
  - régule de la destination des victimes
  - Mobilise moyens sanitaires publics (SMUR) et privés
  
- **SDIS**
  - coordonne les secours
  - lutte contre le sinistre
  - extraction, sauvetage des victimes du chantier vers PRV
  - participe aux norias d'évacuation

# Les acteurs dans le plan ORSEC NOVI (2)

- **Associations agréées sécurité civile**
  - Équipement PUMP
  - Evacuation impliqués et UR sous l'autorité du COS et DSM
  - Peuvent participer aux norias de ramassage et d'évacuations de victimes vers ES désignés par le SAMU
  
- **Associations Départementales des Transports Sanitaires Urgents**
  - Effectue transferts de patients inter-hospitaliers
  - Sous l'autorité du COS
  - Peuvent participer aux norias de ramassage et d'évacuations de victimes vers ES désigné par le SAMU

# Les acteurs dans le plan ORSEC NOVI (3)

- **Forces de police et gendarmerie**
  - **COPG:** Commandement des Opérations de Police et Gendarmerie, sous l'autorité du préfet (DOS)
  - Intervention **en cas de tuerie de masse:**
    - définit périmètre de sécurité et zonage
    - informe les services concourants
    - met en œuvre les moyens pour fixer et neutraliser la menace
    - assure la protection des services concourants
    - organise extractions des victimes de la zone d'exclusion vers la zone de soutien
    - met un œuvre un dispositif de sécurité pour éviter tout risque de sur-attentat.
- **PTS:** Police Technique et Scientifique
  - Identification ante et post mortem, annonce de décès

# **Le dispositif ORSAN de prise en charge des victimes**

# DISPOSITIF ORSAN

- Organise la montée en puissance du système de santé pour faire face aux **SSE**
- Formalise une meilleure coordination des dispositifs existants dans le secteur **sanitaire, ambulatoire, et médico-social** pour:
  - optimiser la prise en charge des patients lors d'événements graves et/ou inhabituels
  - garantir la continuité et la qualité des soins, des patients non directement impliqués dans l'événement

# Les volets du dispositif ORSAN

- Trois volets **régionaux** :
  - **AMAVI** : Accueil MAAssif de Victimes non contaminées
  - **CLIM** : prise en charge de nombreux patients suite à un phénomène climatique,
  - **EPIVAC** : gestion d'une épidémie ou pandémie pouvant intégrer la gestion d'une campagne de vaccination exceptionnelle par le système de santé.
- Deux volets **zonaux** :
  - **BIO** pour faire face à un risque biologique connu ou émergent
  - **NRC** : prise en charge d'un risque Nucléaire, Radiologique, Chimique
- **1 volet à la fois zonal et régional de l'organisation de la prise en charge de l'UMP**

# Le plan blanc

- Le dispositif ORSAN repose sur la mobilisation des établissements de santé et l'activation de leur **plan blanc**
- **Plan de crise des établissements de santé publics et privés:**
  - Définit l'organisation du système hospitalier pour faire face à une SSE ou une activité accrue:
    - l'accueil et la prise en charge d'un **afflux massif de victimes**
    - la mise en place d'une **cellule de crise** pilotée par le chef d'établissement.
- Déclenché par le **directeur de l'établissement** hospitalier ou à la demande du **préfet de département**.

# Le plan blanc

## Principes (1)

- **Le plan blanc repose sur la mise en œuvre rapide et rationnelle de moyens à l'intérieur des établissements de santé:**
  - Adaptation de l'activité et reconfiguration: réouverture de lits
  - Coordination avec le SAMU et les services d'urgence pour assurer le tri, la prise en charge et l'orientation des patients
  - Maintien du personnel sur place et rappel gradué des autres personnels
  - Libération de bloc opératoire ou capacités utiles
  - Mobilisation de moyens de transport
  - Organisation de l'accueil et de la répartition des victimes dans des unités spécifiques en fonction de la nature et de la gravité de leur pathologies.

# Le plan blanc

## Principes (2)

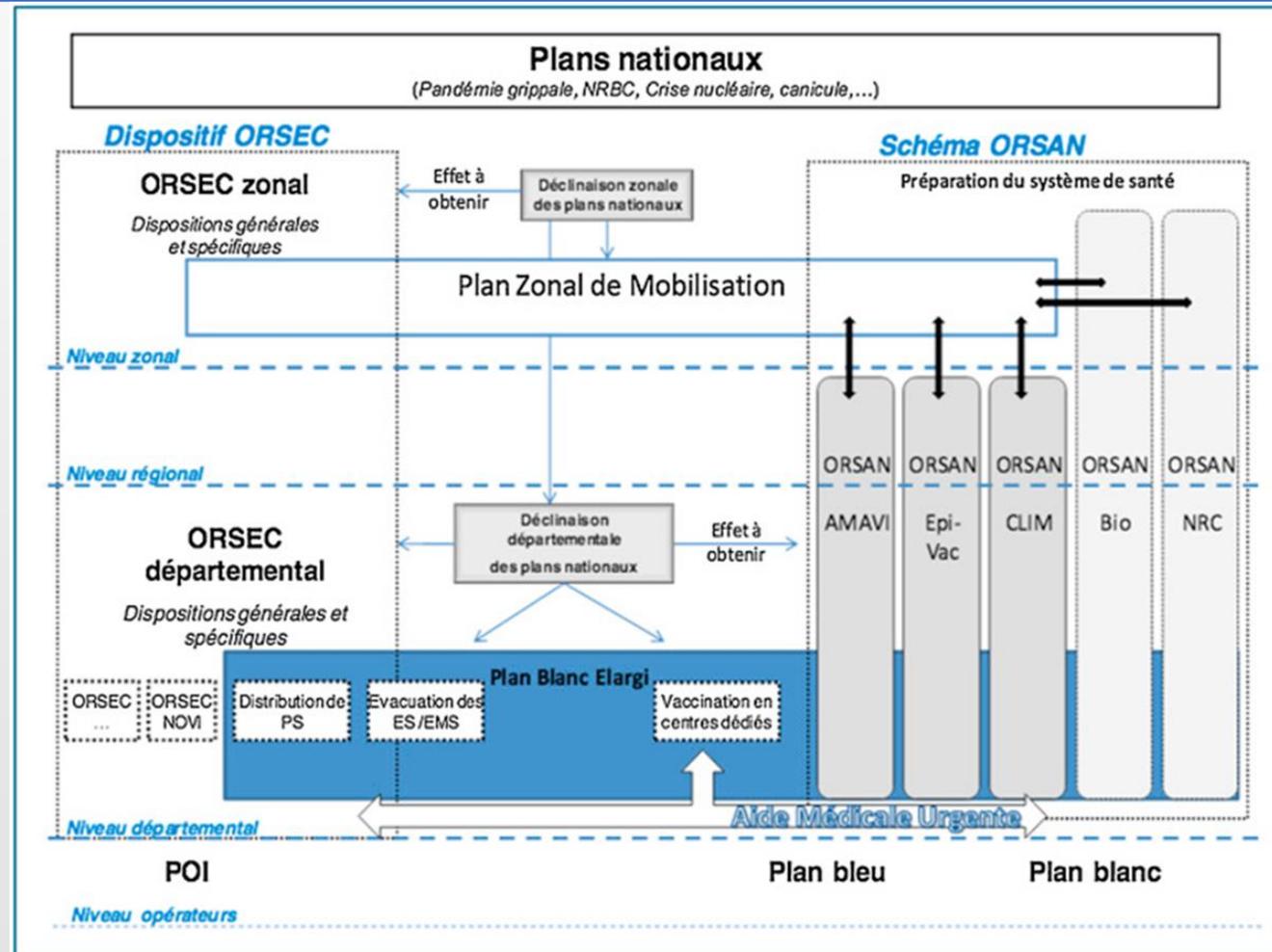
- Déprogrammation des activités non-urgentes
- Renforcement du standard, lignes dédiées
- Organisation d'un contrôle de l'accès à l'hôpital
  
- Organisation de l'accueil des familles (renfort possible par moyens CUMP)
- Organisation de l'accueil des médias
- Un plan de confinement de l'établissement
- Un plan d'évacuation de l'établissement

# Plan Blanc

## Risque NRBC-E

- **En cas d'attentat ou problématique NRBC :**
  - La doctrine prévoit que les établissements mettent en œuvre des capacités de décontamination dans l'objectif de protéger l'établissement
  - le personnel hospitalier nécessaire serait mobilisé pour prendre en charge les victimes mais également pour aider à détecter ou identifier l'agent causal.
- Mobilisation de personnels formés et mise en place d'équipements spécifiques dans les hôpitaux:
  - matériel de détection et d'analyse
  - tenues de protection
  - respirateurs dédiés au risque NRBC
  - unités de décontamination pour les personnes qui se présentent spontanément à l'hôpital

# Structuration des dispositifs ORSEC – ORSAN



**La CUMP  
dans les dispositifs de secours  
et de prise en charge des  
victimes**

# Le PUMP (1)

- Lieu **d'accueil, d'évaluation et de soins spécialisés** proposés aux impliqués
  - Comprend des critères de **sécurité, d'accessibilité, de confidentialité**
- Les soins sont prodigués par des **professionnels de l'UMP spécifiquement formés**
  - individuels et/ou collectifs, adaptés à l'âge et l'état clinique des impliqués
  - évaluation clinique et diagnostic, tri, organisation évacuation éventuelle
  - interventions thérapeutiques relationnelles et médicamenteuses,
  - information et orientation

# Le PUMP (2)

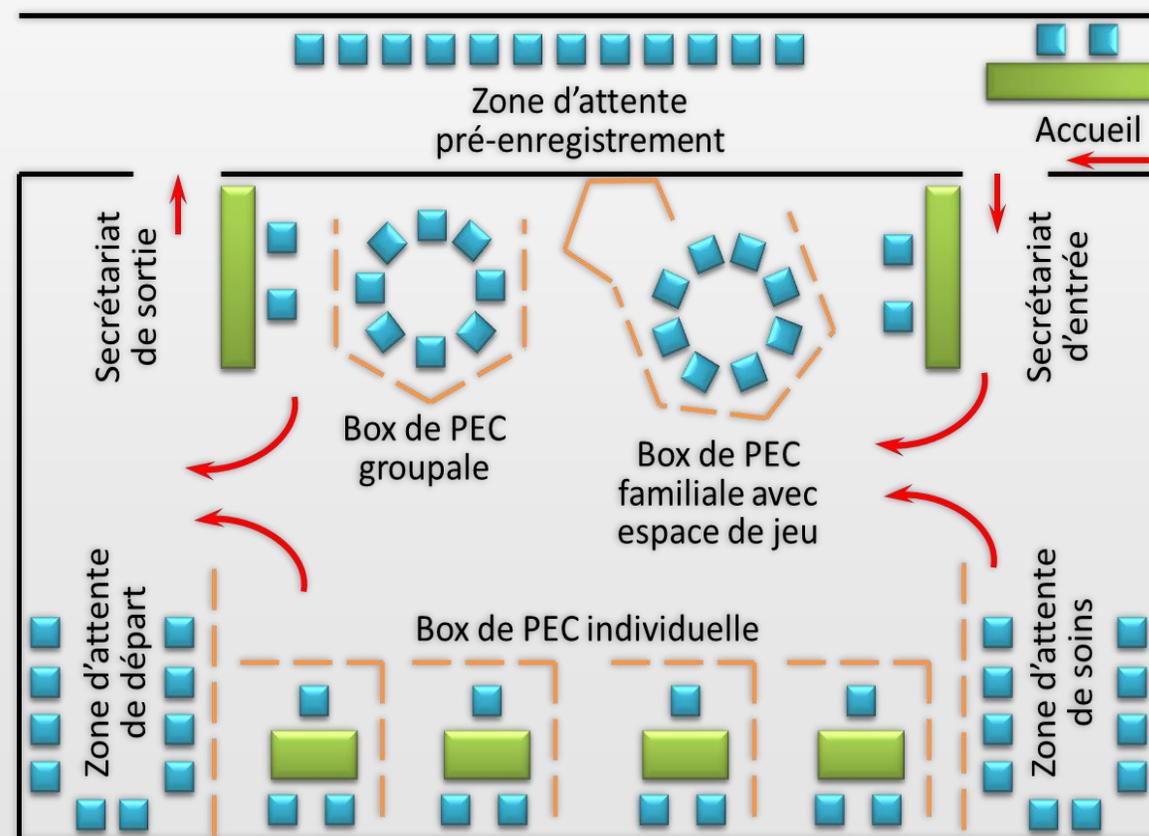
- Peut intégrer la présence de **secouristes bénévoles** en cas d'événements de grande ampleur
  - Assurent l'accueil, l'accompagnement des impliqués et leur famille, satisfaction des besoins primaires
- Sous la direction d'un **responsable de PUMP**, psychiatre, psychologue ou IDE **formé et expérimenté en terme de coordination.**
- **Dans le cas d'un plan ORSEC NOVI:**
  - Le responsable de l'équipe CUMP sur le terrain est le responsable du PUMP, toujours **sous l'autorité du DSM.**
  - Si prolongation de l'intervention par une autre équipe, nomination anticipée d'un responsable de PUMP par le coordonnateur de la CUMP.

# Le coordonnateur du PUMP

- **Organise et coordonne le fonctionnement du PUMP:**
  - nombre d'intervenants, mission de chacun, flux des impliqués
- **Assure des liens avec les autres intervenants de terrain**
  - PMA, PRV, CAI, CIAV, associations de secouristes
- **Assure un lien permanent avec le référent de la CUMP et/ou le régulateur SAMU**
  - Transmission relative à l'activité (entrées, sorties, orientations)
  - Lien avec les autres PUMP si multi-sites
  - Formulation de besoins spécifiques

# Schéma-type PUMP

- **Fléchage** et **information** spécifique sur sa localisation, ses horaires d'ouverture et de fermeture nécessaire dans la commune
- En terme d'équipements, le PUMP doit comprendre:
  - point d'eau et sanitaires
  - tables, chaises, fournitures de bureau
  - paravents pour délimiter les divers espaces
  - matérialisation du circuit de soin



# Les différents types de PUMP

- **PUMP primaire:**
  - à proximité de la zone de catastrophe, zone sécurisée
  - dédié à l'accueil et à la prise en charge médico-psychologique des rescapés de l'événement
- **PUMP secondaire:**
  - sur des sites spécifiques susceptibles d'accueillir des impliqués ou leur famille: CAI, CAF, IML, ES
  - vise à intervenir en cas de décompensation psychique individuelle ou familiale
- **PUMP téléphonique:**
  - numéro unique dédié
  - TTT des demandes, instauration suivi post-crise des personnes prises en charge au sein du PUMP

# L'identification et le suivi des victimes (1)

- Unification des moyens mis en place par le ministère de l'intérieur, de la santé et des affaires étrangères pour **le suivi des victimes** suite aux attentats de Paris, en lien avec la **CIAV** et pour **facilité l'élaboration de la LUV**
- **Des outils partagés et interconnectés**
  - Logiciel **SINUS**: gère **le dénombrement et la pré-identification des victimes sur le site de l'évènement**
    - utilisateurs: SAMU, SDMIS
  - Logiciel **SI-VIC**: gère **le suivi de la prise en charge pré-hospitalière puis hospitalière, l'identification des victimes et la récupération des coordonnées de leurs proches.**
    - utilisateurs: ARS, ES, CUMP, justice, CIAV

# L'identification et le suivi des victimes (2)

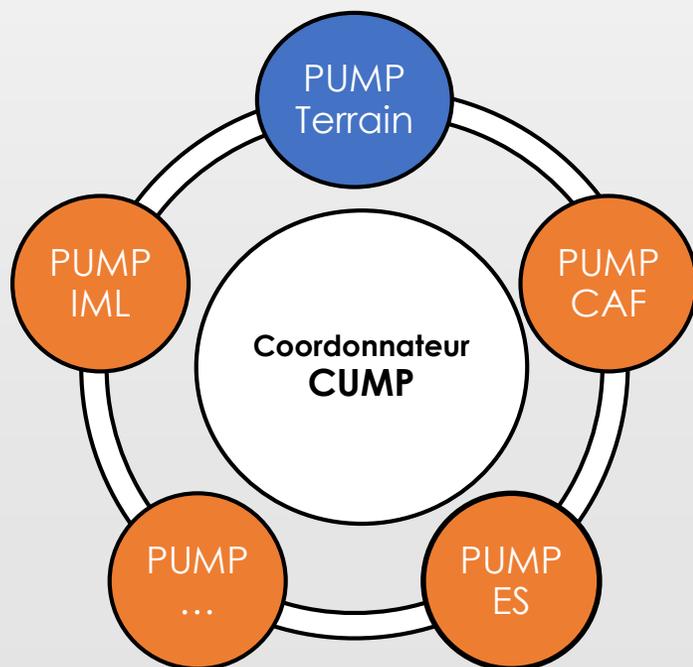
- **La Cellule Interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) :**
  - Activé par le 1<sup>er</sup> ministre, dépend du Centre de Crise et de Soutien du MEAE
  - Equipe pluridisciplinaire et interministérielle: MEAE, intérieur, justice, santé, AAV conventionnées.
  - Centralise en temps réel l'ensemble des informations concernant l'état des victimes
  - Informe et prend en charge leurs proches
  - Coordonne l'action de tous les ministères intervenants
  - Met en place un numéro de téléphone dédié
  - Etablit un bilan et une liste unique des victimes (LUV)
  - Etablit un lieu unique d'accueil pour les victimes et leurs proches

# Le Centre d'Accueil des Familles (CAF)

- Placé sous l'autorité du préfet
- Accueille les équipes projetées:
  - CIAV: recueil signalement, information sur la situation d'une personne recherchée
  - PTS: recueil éléments nécessaires à la cellule ante-mortem, identification
  - CUMP
  - AAV
  - Associations agréées de sécurité civile
  - service du procureur et de sécurité territorialement compétents

# Liens CUMP / CIAV

-  PUMP primaire
-  PUMP secondaire



**SI-VIC**

